



**QUARTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2018**  
**4EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2018**  
**30 È 31 DI MAGHJU**  
**30 ET 31 MAI 2018**

2018/E4/029

*Question déposée par Mme Muriel FAGNI et François BERNARDI*  
*Au nom du groupe "FEMU A CORSICA"*

## **OBJET : Aide aux associations de la protection animale**

Monsieur le Président,

Nous souhaiterions aborder le thème de la maltraitance animale. Nous avons récemment reçu les membres d'une association de protection animale, qui nous ont exposé les nombreuses difficultés auxquelles ils sont confrontés.

Ces associations et collectifs, peuvent être amenés à des actions très diverses allant de l'identification de maltraitances volontaires ou involontaires à la récupération d'animaux en divagation en passant par la prise en charge de divers soins et des besoins quotidiens des animaux, de toutes sortes d'animaux.

Nous tenons à insister sur l'action de ces associations quant à la récupération des animaux en divagation car la divagation animale est, en Corse, une problématique récurrente et que ces associations peuvent apporter une amorce de solution.

Ces associations, malgré un travail nécessaire et plus que louable, font le constat d'une absence de lisibilité, d'une quasi solitude dans leurs initiatives et d'un manque de moyens importants tant structurels que financiers.

Monsieur le Président, dans le cadre des compétences de la Collectivité de Corse, quels moyens et outils pouvons-nous proposer et quelles mesures concrètes pourrions-nous prendre pour faciliter l'action et le développement de ces associations sur notre territoire, notamment concernant le traitement des animaux en divagation ?

Je vous remercie.